

Paris, le 28 février 2023

Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance Renouvellement 2023

Le jour de l'extension exceptionnelle de la période de renouvellement des inscriptions à l'Orias, du 1^{er} au 31 mars 2023, sur laquelle la Direction générale du Trésor et l'Orias se sont accordés en raison du délai d'adaptation nécessaire à la Réforme du courtage (voir notre communiqué du 17 février 2023), il apparaît encore important de mobiliser certains professionnels.

En effet, au 28 février 2023, l'Orias constate un retard global des renouvellements encore conséquent : 75% des inscriptions sont ainsi renouvelées en 2023 versus 95% lors de la clôture en 2022.

Les catégories soumises à la Réforme du courtage, qui ont justifiées le report de fin du renouvellement au 31 mars 2023, expliquent cet écart (20%). Ainsi,

- Pour les courtiers d'assurances (COA), 17% n'ont pas encore soumis leurs demandes de renouvellement ;
- Pour les mandataires d'intermédiaires d'assurance (MIA), 32% n'ont pas encore soumis leurs demandes de renouvellement ;
- pour les courtiers en opérations de banque et en services de paiement (COBSP) : 22% n'ont pas encore soumis leurs demandes de renouvellement ;
- pour les mandataires d'intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement (MIOBSP) : 26% n'ont pas encore soumis leurs demandes de renouvellement.

Le temps presse, le mois qui s'ouvre va passer vite !

En effet, ces catégories d'intermédiaires sont désormais soumises (sauf exceptions expressément prévues par la loi) à la production d'une attestation d'adhésion à une association professionnelle agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour pouvoir compléter leurs demandes de renouvellement à l'Orias. Un temps d'instruction est nécessaire auprès des associations, de même du côté de l'Orias pour valider les demandes.

L'Orias par la voix de son Président, Richard Restuccia, appelle donc les professionnels à prendre dès maintenant le temps requis à la finalisation de leurs demandes de renouvellement : *« Alors que les pouvoirs publics ont acté une juste mesure de report de la date de clôture du renouvellement 2023 en raison de la Réforme du courtage, il serait très regrettable pour les intermédiaires concernés qu'ils ne soient pas au rendez-vous du 31 mars 2023. Les enjeux sont considérables. Un non-renouvellement de masse aurait un effet désastreux sur le bon fonctionnement du marché et pour le service dû aux clients. Mais aussi sur le plan financier pour les principaux concernés, faut-il encore le rappeler, sans renouvellement, pas de perception de commissions ! ».*

Par ailleurs, nous constatons qu'un nombre non négligeable d'intermédiaires rencontre des difficultés d'appropriation de leur nouvel espace utilisateur lors du renouvellement, générant des messages d'insatisfaction. Par exemples, des demandes soumises sans le paiement des 25€ ou des demandes non terminées. Pour répondre à ces incompréhensions, divers traitements informatiques sont prévus lorsqu'ils sont possibles pour se substituer aux intermédiaires. Dans tous les cas, nous recommandons la lecture de notre Guide utilisateur (accessible depuis la homepage de l'Orias dans le bandeau Renouvellement 2023) qui a démontré sa pertinence pour fluidifier les demandes, avant toute réclamation.